

Allergy immunotherapy as simple ASIT can be...



RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE

AU 30 JUIN 2016

TABLE DES MATIÈRES

I.	RAPPORT DE GESTION INTERMÉDIAIRE.....	4
	1) Informations sur l'entreprise	4
	2) Événements importants survenus au cours du premier semestre de l'exercice financier.....	4
	3) Faits saillants financiers.....	6
	4) Principaux risques et incertitudes	7
	5) Transactions avec entités liées.....	7
II.	COMPTES IFRS CONSOLIDÉS CONDENSÉS INTERMÉDIAIRES POUR LA PÉRIODE CLÔTURÉE LE 30 JUIN 2016	9
III.	DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ	22
IV.	RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LA REVUE LIMITÉE DES COMPTES CONDENSÉS ...	24



ASIT biotech SA

Une société anonyme de droit belge,

ayant son siège social au 5 avenue Ariane, 1200 Bruxelles (numéro d'entreprise 460.798.795)

RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE

AU 30 JUIN 2016

Le présent rapport a été établi conformément à l'article 13 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007.

ASIT biotech SA (ci-après « **ASIT biotech** » ou la « **Société** ») a préparé son rapport financier intermédiaire en français et en anglais. La version anglaise fera autorité en cas de divergence entre les deux versions.

I. RAPPORT DE GESTION INTERMÉDIAIRE

I. Rapport de gestion intermédiaire

1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

ASIT biotech est une société biopharmaceutique clinique axée sur le développement et la commercialisation future d'une gamme de produits d'immunothérapie innovants pour le traitement des allergies, basés sur sa technologie ASIT+™.

La Société a pour but de devenir le leader mondial dans le secteur de l'immunothérapie allergénique. Son portefeuille de produits comprend actuellement deux nouveaux produits candidats ASIT+™ destinés au traitement des allergies respiratoires à très haute prévalence.

ASIT biotech est une société anonyme ayant son siège social au 5 avenue Ariane, 1200 Bruxelles. La Société possède un bureau à Liège qui accueille l'équipe R&D en charge du développement du produit, du développement préclinique et du contrôle qualité.

ASIT biotech a réalisé son introduction en bourse sur Euronext Bruxelles et Euronext Paris le 11 mai 2016.

2. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE FINANCIER

➤ *Appel public*

La Société a réalisé avec succès son introduction en bourse (l'**Offre**) le 11 mai 2016 sur Euronext Bruxelles et Euronext Paris. Le prix définitif de l'Offre a été établi à 7,00 euros par action, portant la capitalisation boursière de la Société à environ 93,1 millions d'euros. Le produit brut tiré du placement s'élève à 23,5 millions d'euros. Aucune surallocation n'a été exercée et aucune ne peut plus être exercée.

➤ *Conversion d'obligations*

Outre la réalisation de l'Offre, les obligations convertibles émises le 5 août 2015 ont été converties le 12 mai 2016 en capital social pour un montant total de 4.130.000 euros divisé en 902.700 actions (1.233.994 euros ont été inclus dans le capital, et 2.896.006 euros ont été traités comme prime d'émission).

➤ *Crédit d'impôt de la Région Wallonne*

Le 28 juin 2016, la Société a été informée par la Région Wallonne (« **RW** ») que les dépenses en recherche et développement 2015 (« **R&D** ») de la Société étaient admissibles au crédit d'impôt dit « de recherche ». En 2015 la Société a investi en R&D pour 6,5 millions d'euros lui donnant droit à un crédit d'impôt de 302.000 euros.

➤ ***Convention de subvention Région Wallonne***

Le 2 décembre 2015, la Région Wallonne a accordé une subvention en vertu d'un accord signé par la Société le 5 février 2016. Cette subvention consiste en une avance remboursable de 1.254.000 euros destinée au développement du traitement des acariens domestiques (314.000 euros ont été perçus en décembre 2015 et le solde de 940.000 euros sera perçu au cours des prochains mois lorsque les dépenses seront engagées).

➤ ***gp-ASIT+™ état d'avancement de l'essai clinique de phase III***

ASIT biotech termine sa première étude clinique de Phase III avec gp-ASIT+™ pour le traitement de la rhinite aux pollens de graminées dans six pays européens (Belgique, République Tchèque, France, Allemagne, Italie and Espagne).

Le premier objectif de cet essai clinique de Phase III (BTT009) est de démontrer l'efficacité clinique de gp-ASIT+™ pendant une saison pollinique suivant un traitement administré par voie sous-cutanée à des patients souffrant de rhume des foins préalablement à cette saison.

Le critère d'évaluation principal sera la réduction des symptômes journaliers de rhinoconjonctivite et de la prise journalière de médicaments symptomatiques pendant le pic de la saison de pollens de graminées (défini comme 2 semaines consécutives avec la densité de grains de pollens de graminées la plus élevée). Cette réduction est évaluée en utilisant un Score Combiné des Symptômes et des Médicaments (« SCSM ») validé.

549 patients ont été enrôlés dans 67 centres cliniques. 516 patients ont terminé la phase de traitement. Ces 516 patients ont été suivis pendant l'été pour collecter leur consommation de médicaments symptomatiques et leurs symptômes de rhinoconjonctivité de manière à pouvoir calculer leur SCSM. Tous ces patients se sont présentés à la visite planifiée pendant la saison des pollens. La dernière visite est actuellement en cours. Toutes les mesures nécessaires pour maximiser la rétention des participants à cette étude pendant le suivi estival ont été mise en œuvre.

La prochaine étape consiste dans le nettoyage de la base de données. Cette activité consiste à gérer toutes incohérences, les données manquantes et les manques de clarté mis en évidence pendant les visites des gestionnaires de données et des moniteurs médicaux. Il est prévu de terminer ce nettoyage pour la fin de cette année. Cette étape sera suivie par le gel de la base de données et la mise en œuvre du plan d'analyse statistique.

Aucun événement important lié à la sécurité du produit n'est à noter depuis le dernier rapport d'activité.

➤ ***Étude clinique de phase IIa de hdm-ASIT+™***

ASIT Biotech est prête à entrer en phase IIa avec hdm-ASIT+™. Cet essai clinique a été approuvé par les Autorités Compétentes en Allemagne (Paul Ehrlich Institut) ainsi que par le Comité d'Éthique de l'Université Technique de Dresde. Cet essai est réalisé à l'Hôpital universitaire Carl Gustav Carus de Dresde en Collaboration avec le Professeur B. Hauswald. La réunion des investigateurs qui a pour objectif de donner les formations adéquates aux personnes participant à l'étude s'est déjà tenue le 8 septembre 2016.

Environ 45 patients atteints de rhinite allergiques aux acariens devraient être inclus dans cette étude suivant un rapport de 2 patients traités pour 1 patient placebo. Les résultats préliminaires sont attendus pour la fin de cette année.

L'essai clinique a pour but d'évaluer la sécurité et la tolérance clinique de ce nouveau produit candidat lorsqu'il est administré par voie sous-cutanée chez des patients souffrant de rhinoconjonctivite allergique provoquée par les acariens. L'impact du médicament candidat sur le système immunitaire et sa réactivité à un test de provocation conjonctivale sur les patients traités par rapport au placebo sont définis comme des critères d'évaluation secondaires.

Pendant toute la durée de l'étude, un Comité de surveillance des données d'innocuité évaluera la sécurité et le bien-être des participants à l'étude et fournira à l'enquêteur clinique les recommandations nécessaires.

➤ *Autre statut dans l'étude des allergènes*

Le produit candidat pour traiter les rhinites provoquées par l'ambroisie est passé de la phase de découverte à celle réglementaire exigeant un développement préclinique qui devrait être complété d'ici la fin de 2016. Trois produits candidats pour traiter les allergies au lait de vache, au blanc d'œuf et à la cacahuète sont activement mis au point afin de démarrer les essais d'immunogénicité sur les modèles animaux.

3. FAITS SAILLANTS FINANCIERS

État condensé intermédiaire du résultat (en K€)

	30/06/2016	30/06/2015
Chiffre d'affaires	-	3
Autres produits/dépenses d'exploitation.....	298	-
Coûts des biens vendus.....	-	-
Dépenses de recherche et développement.....	(6.757)	(2.573)
Dépenses générales et administratives.....	(937)	(621)
Perte d'exploitation pour la période	(7.396)	(3.190)

L'activité de la Société étant principalement liée à des activités de R&D, plus de 91 % des pertes d'exploitation en IFRS pour la période sont liées aux coûts de R&D (6.757.000 euros), le solde étant lié aux dépenses générales et administratives.

Les coûts de R&D sont essentiellement externalisés. La Société s'engage dans de nouveaux contrats de R&D en fonction de sa capacité à collecter des fonds. Afin de mener à bien sa stratégie R&D, la Société a collecté de nouveaux financements entre juin 2015 et juin 2016. Les dépenses de R&D ont augmenté en conséquence : 2.573.000 euros en juin 2015 pour 6.757.000 euros en juin 2016. Les dépenses de R&D ont été affectées à concurrence de 85 % au gp-ASIT+™, le programme de recherche le plus avancé de la Société. Hdm-ASIT+™ a représenté jusqu'à 10 % des dépenses, la partie restante a été affectée à d'autres produits candidats (ambroisie, blanc d'œuf, par ex.).

À la date du présent rapport, la Société n'a aucun engagement d'investissement en cours.

Au 30 juin 2016, la trésorerie de la société s'élevait à 19.001.000 euros (contre 4.621.000 euros en décembre 2015).

4. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Le conseil d'administration considère que les principaux facteurs de risque décrits à la section 2 du prospectus relatif à l'Offre demeurent significatifs et à jour, entendu comme ayant été reproduit ici. Le prospectus de l'Offre est disponible sur le site de la Société www.asitbiotech.com.

5. TRANSACTIONS AVEC ENTITÉS LIÉES

Le conseil d'administration se réfère à la section 12 du prospectus relatif à l'Offre, reproduit ici.

Au cours du premier semestre de l'exercice 2016, aucune autre opération entre parties liées n'a été signée par ASIT biotech.

**II. COMPTES CONSOLIDÉS CONDENSÉS
INTERMÉDIAIRES POUR LA PÉRIODE CLÔTURÉE
LE 30 JUIN 2016**

II. Comptes IFRS consolidés condensés intermédiaires pour la période clôturée le 30 juin 2016

État condensé intermédiaire de la situation financière (en milliers d'euros)

	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
ACTIF		
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles.....	-	-
Immobilisations corporelles.....	496	494
Autres créances à long terme.....	330	12
	<u>826</u>	<u>506</u>
Actifs courants		
Stocks.....	11	11
Créances commerciales.....	-	2
Autres créances.....	694	277
Autres actifs courants.....	86	57
Trésorerie et équivalents en trésorerie.....	19,001	4,621
	<u>19,792</u>	<u>4,968</u>
Total des actifs	<u>20.618</u>	<u>5,474</u>

	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		
Capitaux propres		
Capital.....	17,439	11,625
Primes d'émission.....	21,767	
Coût d'augmentation du capital.....	(2.102)	(593)
Réserve de paiement en actions	612	591
Déficit accumulé.....	(19.962)	(12.481)
Total des capitaux propres attribuables aux Actionnaires	<u>17.754</u>	<u>(858)</u>
PASSIF		
Passifs non courants		
Dette financière.....	-	-
Autres passifs non courants.....	-	-
	<u>-</u>	<u>-</u>
Passifs courants		
Dette financière	-	4,232
Dettes commerciales	2.402	1.611
Autres dettes	461	489
	<u>2.863</u>	<u>6.332</u>
Total du passif	<u>2.863</u>	<u>6.332</u>
Total des capitaux propres et des passifs	<u>20.618</u>	<u>5.474</u>

État condensé intermédiaire du résultat

	30/06/2016	30/06/2015
Chiffre d'affaires.....	-	3
Autres produits/dépenses d'exploitation	298	-
Coûts des biens vendus	-	-
Dépenses de recherche et développement	(6.757)	(2.573)
Dépenses générales et administratives	(937)	(621)
Perte d'exploitation pour la période	(7.396)	(3.190)
Produits financiers	13	9
Charges financières.....	(98)	(4)
Perte pendant la période avant impôts	(7.481)	(3.187)
Impôts		
Perte pendant la période	(7.481)	(3.187)
Autres éléments du résultat global		
Perte globale pour la période considérée	(7.481)	(3.187)
Perte pour l'exercice annuel		
Attribuable aux actionnaires	(7.481)	(3.187)
Bénéfice par action (en Euro par action)		
- de base et diluées	(0,77)	(0,37)

État condensé intermédiaire des variations des capitaux propres

	Capital	Prime d'émission	Coûts d'augmentation de capital	Réserve de Paiement en actions	Déficit accumulé	Capital, réserves et provisions attribuables aux propriétaires de la Société
Au 1er janvier 2015	11.625	-		573	(4.766)	7.432
Perte pour le semestre	-	-		-	(3.187)	(3.187)
Au 30 juin 2015	11.625	-		573	(7.953)	4.245
Perte pour le semestre.....				18	(4.528)	(4.510)
Paiement en actions.....						
Coûts d'augmentation de capital...			(593)			(593)
Au 1er janvier 2015	11.625	-	(593)	591	(12.481)	(858)
Perte pour la période considérée					(7.481)	(7.481)
Augmentation de capital (IPO).....	4.579	18.871	(1.509)			21.941
Augmentation de capital (conversion d'obligations)	1.234	2.896				4.130
Paiement en actions				21		21
Au 30 juin 2016	17.439	21.767	(2.102)	612	(19.962)	17.754

État condensé intermédiaire des flux de trésorerie

	30/06/2016	30/06/2015
Perte pour la période considérée	(7.481)	(3.187)
Ajustements		
Amortissement des immobilisations corporelles	60	29
Charge de paiements en actions.....	21	
Produits financiers / Charges financières.....	85	(5)
Variations du capital d'exploitation		
Stocks.....	-	-
Créances commerciales, autres créances et autres actifs exigibles.....	(444)	(178)
Autres passifs non exigibles, dettes commerciales et autres dettes	763	(7)
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(6.996)	(3.348)
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations corporelles	(62)	(97)
(Augmentation) / Diminution des créances à long terme	(318)	1
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(380)	(96)
Activités de financement		
Augmentation de capital	21.941	-
Émission d'obligations convertibles	-	-
Intérêts reçus	13	9
Intérêts payés	(198)	(4)
Flux de trésorerie des activités de financement	21.756	5
Augmentation / (Diminution) nette en équivalents de trésorerie	14.380	(3.439)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période considérée	4.621	8.441
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période considérée	19.001	5.004

1. NOTES D'ACCOMPAGNEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Société est une société biopharmaceutique, au stade clinique, centrée sur le développement et la commercialisation ultérieure d'une gamme de produits d'immunothérapie pour le traitement des allergies. Le produit candidat principal, gp-ASIT+TM, a été conçu pour le traitement de l'allergie aux pollens de graminées.

Outre ce produit expérimental principal, le portefeuille de produits de la Société contient un autre produit, hdm-ASIT+TM, créé en vue du traitement de l'allergie aux acariens. Ces produits candidats sont actuellement développés au moyen de la technologie innovante de la Société, ASIT+TM, ce qui permet la production, la caractérisation et le contrôle de qualité d'ingrédients actifs véritablement nouveaux. Ces nouveaux ingrédients actifs sont des fragments d'allergènes naturel hautement purifiés, ce qui permet une posologie d'injections plus rapprochées, à plus fortes doses, d'où le raccourcissement du traitement qui améliore l'observance du patient et l'efficacité clinique.

La Société a été financée grâce à une combinaison d'investisseurs privés et de fonds provenant d'autorités régionales et nationales, et à la suite de son offre publique initiale de nouvelles actions en mai 2016 ; du produit brut obtenu de cette offre. Plusieurs subventions ont été attribuées à la Société à l'appui de ses activités de R&D.

Les comptes condensés a été arrêtés le 19 septembre 2016 par le conseil d'administration de la Société.

2. RESUME DES PRINCIPALES NORMES COMPTABLES

Toutes les principales normes comptables utilisées pour la préparation des comptes consolidés condensés sont expliquées ci-après.

2.1. Base de préparation

Les comptes condensés intermédiaires ont été établis conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) tels qu'adoptés pour application dans l'Union européenne, et à l'IAS 34 « Rapport intermédiaire ».

Les comptes condensés intermédiaires ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration de la Société le 19 septembre 2016. Lesdits comptes financiers doivent être lus conjointement aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, qui ont été établis conformément aux IFRS.

L'élaboration des comptes annuels de la Société impose à la direction de formuler des avis, estimations et hypothèses ayant un impact sur les montants déclarés des revenus, des dépenses, des actifs et des passifs à la fin de la période considérée. Cependant, l'incertitude qui pèse sur ces hypothèses et estimations pourrait comporter l'exigence d'un ajustement important de la valeur comptable de l'actif ou du passif concerné au cours des périodes futures. Les principaux risques durant la période intermédiaire examinée n'ont pas changé de façon substantielle par rapport aux risques mentionnés dans les comptes annuels 2015.

2.2. PRINCIPALES NORMES COMPTABLES

2.2.1. Normes et méthodes applicables

Les normes et méthodes comptables utilisées par la Société en 2016 sont conformes à celles appliquées aux comptes annuels clos le 31 décembre 2015. Les nouvelles normes, interprétations et révisions devenues obligatoires pour la Société le 1er janvier 2016 sont les suivantes :

- Entités de placement IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 : *En appliquant l'exemption de consolidation - Amendements aux IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 ;*
- IFRS 10 et IAS 28 *Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son associé ou coentreprise - Amendements aux IFRS 10 et à l'IAS 28 ;*
- IFRS 11 *Opérations comptables pour l'acquisition d'intérêts dans des opérations conjointes - Amendements aux IFRS 11 ;*
- IFRS 14 *Comptes de report réglementaires ;*
- IAS 1 *Initiative de divulgation - Amendements aux IAS 1 ;*
- IAS 16 et IAS 38 *Clarification des méthodes acceptables de dépréciation et d'amortissement - Amendements à l'IAS 16 et IAS 38 ;*
- IAS 16 et IAS 41 *Agriculture - Plantes porteuses - Amendements à l'IAS 16 et IAS 41 ;*
- IAS 27 *Méthode de la mise en équivalence dans des comptes annuels distincts - Amendements à l'IAS 27 ;*
- Processus d'amélioration annuelle :
 - IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et des activités abandonnées - Modifications apportées aux méthodes d'élimination ;*
 - IFRS 7 *Instruments financiers - Divulgations - Contrats d'assistance ;*
 - IFRS 7 *Instruments financiers - Divulgations - Applicabilité des divulgations compensatoires aux comptes annuels condensés intermédiaires ;*
 - IAS 19 *Avantages sociaux - Taux d'escompte : problème relevant du marché régional ;*
 - IAS 34 *Rapport financier intermédiaire - Divulgation d'informations « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire ».*

Les nouvelles normes, interprétations et révisions devenues obligatoires le 1er janvier 2016 n'ont eu aucun impact sur les comptes annuels condensés intermédiaires au 30 juin 2016. Les nouvelles normes, interprétation et révisions qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore obligatoires ne devraient avoir aucun impact sur les comptes annuels condensés intermédiaires au 30 juin 2016.

2.2.2. Mises à jour des normes et méthodes applicables

Crédit d'impôt lié aux dépenses de R&D

Le 28 juin 2016, la Société a été informée par la Région Wallonne que les dépenses en recherche et développement 2015 de la Société étaient admissibles au crédit d'impôt dit « de recherche ». En 2015 la Société a investi dans la R&D pour 6,5 millions d'euros lui donnant droit à un crédit d'impôt de 302.000 euros. Le mécanisme du crédit d'impôt permet à la Société d'obtenir une réduction de sa base imposable pour une période illimitée et par conséquent de réduire ses versements d'impôts, le cas échéant. Si la base imposable de la société ne lui permet pas de bénéficier de cette réduction, la Société recevra cinq ans après en espèces le montant du crédit d'impôt. Ce crédit d'impôt est comptabilisé conformément à l'IAS 20 Subvention du gouvernement et non pas l'IAS 12 Impôts sur le revenu. Un produit de 302.000 euros (dans Autres produits d'exploitation) a été enregistré au cours du premier semestre 2016 résultant en une créance à long terme.

Convention de subvention de la Région Wallonne

Le 2 décembre 2015, la Région Wallonne a accordé une subvention en vertu d'un accord signé par la société le 5 février 2016. Cette subvention consiste en une avance remboursable de 1.254.000 euros destinée au développement du traitement des acariens domestiques (314.000 euros ont été perçus en décembre 2015 et le solde de 940.000 euros sera perçu au cours des prochains mois lorsque les dépenses seront engagées et payées, après approbation adéquate d'éligibilité de cette dépense par la Région Wallonne).

Selon la convention conclue avec la Région Wallonne, la décision entre 2017 et 2026 de procéder à la commercialisation du produit résultant du programme de R&D subventionné entraînera le remboursement immédiat de 30 % de l'avance accordée (376.000 euros). Cette dernière est indépendante du volume des ventes.

En outre, la Région Wallonne a droit à une commission de 0,12 % sur les ventes au cours des 120 premiers mois de l'exploitation commerciale jusqu'à deux fois le montant de l'avance initiale remboursable ou 2.508.000 euros en tenant compte du premier remboursement de 30 %. La Direction considère cela comme une responsabilité éventuelle car cela dépend de la décision de commercialiser puis d'enregistrer les ventes.

À la date du présent rapport, la Région Wallonne n'étant pas revenue vers la société sur l'éligibilité de la déclaration de dépenses soumise pour les coûts engagés pendant l'exercice 2015, conformément au principe de prudence, la Société n'a reconnu que le montant initial de 314.000 euros comme élément de passif à court terme. À l'avenir, lorsque l'éligibilité des dépenses sera reconnue et remboursée par la Région Wallonne à la société, un bénéfice courant sera reconnu et une partie du passif à court terme annulée.

2.3. L'information concernant les segments opérationnels

La Société ne fait pas de distinction entre les différents segments opérationnels.

2.4. Juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie et les équivalents de trésorerie, créances commerciales, autres créances et actifs courants se rapprochent de leur valeur à cause de leur caractère à court terme.

La valeur comptable des passifs courants se rapproche de leur juste valeur à cause du caractère à court terme de ces instruments.

La juste valeur des passifs non courants (dette financière et autre passifs non courants) est évaluée sur la base de leurs taux d'intérêt et date d'échéance. Ces instruments ont des taux d'intérêt fixes ou pas de taux d'intérêt. La mesure de leur juste valeur est soumise aux changements des taux d'intérêt. La mesure de la juste valeur est classifiée comme niveau 2.

Hierarchie de la juste valeur

La Société utilise la hiérarchie suivante pour déterminer et divulguer la juste valeur des instruments financiers au moyen de techniques d'évaluation.

- Niveau 1 : cours du marché (non modifiés) des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
 Niveau 2 : techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée du niveau le plus bas qui soit importante pour la mesure de la juste valeur est directement ou indirectement observable.
 Niveau 3 : techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée du niveau le plus bas qui soit importante pour la mesure de la juste valeur n'est pas observable.

<i>(en euro 000)</i>	Valeur comptable		Juste valeur	
	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2016	31/12/2015
Actifs financiers				
Autres créances à long terme	330	12	330	12
Prêts et créances comptabilisés au coût amorti		-		-
Créances commerciales et autres dettes.....	694	279	694	279
Autres actifs courants.....	86	57	86	57
Trésorerie et équivalents en trésorerie	19,001	4,621	19,001	4,621
Passifs financiers				
Passifs financiers comptabilisés au coût amorti		4.232		4.232
Dettes commerciales et autres dettes.....	2.863	2.100	2,863	2.100

2.5. Continuité de la Société

Les comptes annuels ont été préparés sur la base de la continuité de la Société.

Le Conseil d'administration estime que, avec une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 19.001.000 euros au 30 juin 2016, la société a réuni des moyens financiers suffisants pour faire face à ses engagements au cours des 12 prochains mois après la publication du présent rapport. Ces engagements concernent essentiellement sa stratégie de R&D telle que formulée dans le budget de la Société détaillé dans le prospectus de l'Offre et sa révision la plus récente.

3. DÉTAILS DES COMPTES CONDENSÉS INTERMÉDIAIRES

3.1. Résultat de la période

La perte pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2016 s'élève à 7.481.000 euros contre 3.187.000 euros pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2015.

Ces résultats sont principalement liés au niveau des dépenses en R&D qui s'élevaient à 6.757.000 euros pour la période examinée. Les principaux programmes de R&D de la société ont contribué comme suit :

- 85 % Pollen de graminées
- 10 % Acariens
- 5 % Autres allergènes

La plupart des dépenses liées aux produits candidats pour l'allergie aux pollens de graminées (3.450.000 euros) concernaient la phase III d'essai clinique.

Les autres produits de 298.000 euros concernent principalement la reconnaissance d'un crédit d'impôt pour recherche déclenché par les dépenses en R&D.

Le tableau suivant fournit une répartition des dépenses de R&D et des dépenses générales et administratives par nature :

	30/06/2016	30/06/2015
Salaires.....	608	471
Paiement en actions.....	17	-
Études.....	5,571	1,705
Laboratoire.....	244	198
Brevets.....	76	87
Loyer.....	58	31
Installations.....	85	37
Services externes.....	2	1
ICT.....	8	2
Amortissements.....	48	23
Autres.....	38	18
Total des frais de recherche et de développement	(6,757)	(2,573)
<hr/>		
Salaires.....	216	210
Paiement en actions.....	4	-
Études.....		
Laboratoire.....	5	
Brevets.....		
Loyer.....	12	8
Installations.....	22	10
Services externes.....	568	369
ICT.....	2	1
Amortissements.....	12	6
Autres.....	94	17
Total des frais généraux et administratifs	(937)	(621)

3.2. Position financière

Actifs

Les actifs de la Société comprennent principalement les immobilisations corporelles (496.000 euros) représentant principalement le matériel de laboratoire, les autres créances (694.000 euros représentant principalement la TVA récupérable), une créance de crédit d'impôt (302.000 euros), les autres actifs courants (86.000 euros principalement liés aux primes d'assurance) et la trésorerie et équivalents de trésorerie (19.001,000 euros). Le total des actifs au 30 juin 2016 s'élève à 20.618.000 euros contre 5.474.000 euros au 31 décembre 2015. Cette augmentation s'explique principalement par les liquidités collectées à travers de l'Offre.

Capitaux propres et passif

Les capitaux propres des actionnaires s'élèvent à 17.754.000 euros au 30 juin 2016 contre – 858,000 euros au 31 décembre 2015.

Cette augmentation est principalement attribuable à l'augmentation du capital résultant de l'IPO par laquelle la société a obtenu un produit brut de 23,5 millions d'euros et à la conversion des obligations convertibles pour un montant de 4.130,000 euros.

Introduction en bourse

La Société a réussi le lancement de son Offre le 11 mai 2016 sur Euronext Bruxelles et Euronext Paris. Le prix définitif de l'Offre a été établi à 7,00 euros par action, 3.350.000 nouvelles actions ont été émises portant le montant de la capitalisation boursière de la Société à environ 93,1 millions d'euros. Le produit brut tiré du placement s'élevait à 23,5 millions d'euros.

Conversion d'obligations

Outre la réalisation de l'Offre, les obligations convertibles émises le 5 août 2015 ont été converties en capital social pour un montant total de 4.130.000 euros divisé en 902.700 actions (1.233.994 euros ont été inclus dans le capital, et 2.896,006 euros ont été traités comme prime d'émission). Par conséquent, cette conversion explique la diminution de la dette financière depuis le 31 décembre 2015.

Concernant l'Offre, la Société a assumé des frais pour un montant total de 2.471.000 euros, à savoir des honoraires de prise ferme, des frais juridiques, des frais liés aux relations avec les investisseurs, des frais de comptabilité et d'audit et d'autres frais réglementaires. Un montant de 2.102.000 euros a été enregistré dans les capitaux propres en déduction des produits de l'Offre (593.000 euros enregistrés dans les comptes annuels 2015 et 1.509.000 euros supplémentaires dans les comptes annuels condensés intermédiaires 2016). Seuls les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de nouvelles actions pendant l'Offre ont été déduits des capitaux propres, les autres coûts ayant été directement inscrits en charge.

Le passif de la Société comprend les dettes commerciales pour 2.402.000 euros et d'autres dettes pour 461.000 euros (335.000 euros relatifs à une avance reçue par la Région Wallonne au 4e trimestre 2015 et des charges à payer liées aux salaires, qui ont légèrement augmenté par rapport au 31 décembre 2015.

3.3. Flux de trésorerie

L'augmentation des liquidités de 14.380.000 euros au 30 juin 2016 par rapport au 31 décembre 2015 est principalement liée aux produits nets de l'Offre (21.941.000 euros) et à la perte enregistrée au cours du semestre (7.356.000 euros).

4. TRANSACTIONS AVEC ENTITÉS LIÉES

Aucune transaction significative avec des parties liées n'a eu lieu au cours du premier semestre 2016 à l'exception de la rémunération du directeur général de la Société.

5. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2016

Aucun événement postérieur significatif n'est à signaler.

III. DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

III. Déclaration de responsabilité

Le conseil d'administration d'ASIT biotech, représenté par tous ses membres, déclare qu'à sa connaissance :

- les comptes condensés pour le semestre clôturé le 30 juin 2016, établis conformément à l'IAS 34 « rapport financier intermédiaire » tel qu'adopté par l'Union Européenne, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'ASIT biotech ;
- le rapport de gestion intermédiaire contient une description précise des événements importants et des principales transactions entre les parties liées survenus au cours des 6 premiers mois de la période financière et leur incidence sur les comptes condensés, ainsi qu'une description des principaux risques et des incertitudes pour les derniers mois de la période financière.

IV. RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LA REVUE LIMITÉE DES COMPTES CONDENSÉS

IV. Rapport des réviseurs sur la revue limitée des comptes condensés



N° d'entreprise : BE 0460.798.795

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR L'EXAMEN LIMITÉ DE L'INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉE DE LA ASIT BIOTECH SA POUR LA PÉRIODE CLÔTURÉE LE 30 JUIN 2016

Introduction

Nous avons procédé à un examen limité de *l'information financière consolidée intermédiaire résumée* de la ASIT BIOTECH SA au 30 juin 2016 et pour la période de six mois se terminant à cette date, comprenant l'état consolidé intermédiaire résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière, l'état consolidé intermédiaire résumé des flux de trésorerie, l'état consolidé intermédiaire résumé des variations de capitaux propres, les méthodes comptables, et une sélection de notes explicatives.

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière consolidée intermédiaire résumée conformément à la norme IAS 34 – *Information financière intermédiaire* telle qu'adoptée par l'Union Européenne. Notre responsabilité consiste à émettre une conclusion sur cette information financière consolidée intermédiaire résumée sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme ISRE (*International Standard on Review Engagements*) 2410 "*Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les International Standards on Auditing et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, aucun fait n'a été porté à notre connaissance nous laissant penser que l'information financière consolidée intermédiaire résumée qui précède n'a pas été établie, à tous égards importants, conformément à la norme IAS 34 – *Information financière intermédiaire* tel qu'adoptée par l'Union Européenne.

Bruxelles, 19 septembre 2016

Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL
Commissaire
Représenté par

Xavier DOYEN

RSM Réviseurs d'Entreprises SCRL
Commissaire
Représenté par

Luis LAPERAL